

# AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

MARDI 17 AVRIL 2012 A 10H  
PALAIS DES CONGRES  
75017 PARIS

L'ORÉAL

# Sommaire

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Cahier intérieur

<b>1</b>	<b>Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 17 avril 2012</b>	<b>p. 2</b>
<b>2</b>	<b>Mot du Président-Directeur Général</b>	<b>p. 3</b>
<b>3</b>	<b>Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2011 et chiffres clés</b>	<b>p. 4</b>
<b>4</b>	<b>Résultats financiers sur 5 ans</b>	<b>p. 11</b>
<b>5</b>	<b>Projet de résolutions et Rapport du Conseil d'Administration</b>	<b>p. 12</b>
<b>6</b>	<b>Composition du Conseil d'Administration au 13 février 2012</b>	<b>p. 20</b>
<b>7</b>	<b>Renseignements sur les administrateurs dont la nomination ou le renouvellement sont proposés à l'Assemblée Générale</b>	<b>p. 21</b>
<b>8</b>	<b>Rapports des Commissaires aux Comptes</b>	<b>p. 23</b>
<b>9</b>	<b>Demande d'envoi de documents et renseignements légaux</b>	<b>p. 27</b>

# 1

## Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 17 avril 2012

### A caractère ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011
3. Affectation du bénéfice de l'exercice 2011 et fixation du dividende
4. Nomination de Monsieur Jean-Victor Meyers en qualité d'administrateur
5. Nomination de Monsieur Paul Bulcke en qualité d'administrateur
6. Nomination de Madame Christiane Kuehne en qualité d'administrateur
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Meyers
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel
9. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

### A caractère extraordinaire

10. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce
11. Modifications statutaires
12. Pouvoirs pour formalités

Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,

**J'**ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de L'Oréal qui se tiendra le mardi 17 avril 2012 à 10 heures au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris.

Les performances de l'année 2011 valident la pertinence de nos orientations stratégiques et confirment à nouveau le rôle clé de la recherche, de l'innovation et de la créativité dans notre métier. 2011 est également une nouvelle année de construction solide de notre exploitation et nos résultats en forte croissance nous rendent plus que jamais confiants dans la capacité du Groupe L'Oréal à bâtir une croissance pérenne et rentable.

Comme chaque année, l'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information et de dialogue entre L'Oréal et ses actionnaires. C'est aussi pour vous l'occasion de vous exprimer et de prendre part activement aux décisions qui concernent le Groupe L'Oréal.

Mon souhait est que vous puissiez participer à cette Assemblée Générale. Si toutefois vous ne pouviez pas vous y rendre, vous avez la possibilité de voter par Internet ou par correspondance, ou encore de donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix. Vous pourrez également retrouver sur Internet les principales interventions de l'Assemblée Générale, qui seront diffusées en webcast sur le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com).

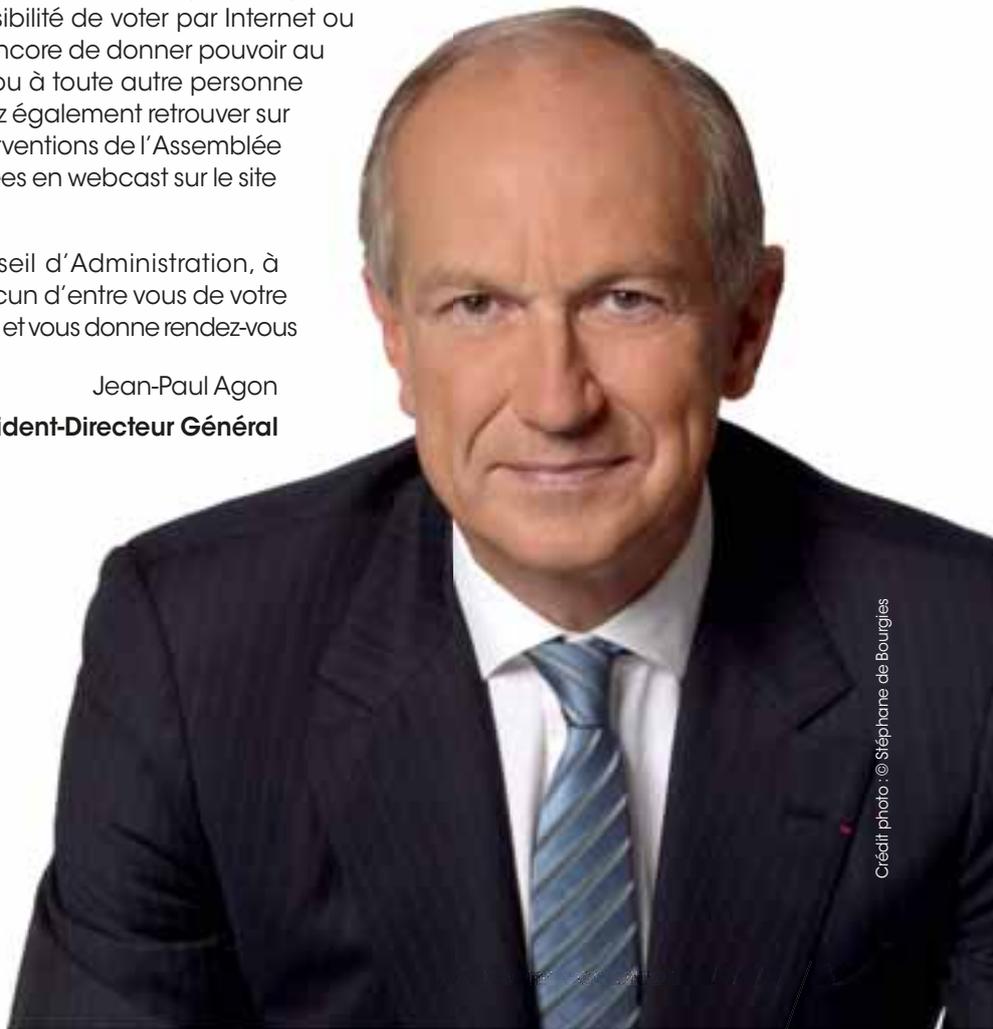
Je tiens, au nom du Conseil d'Administration, à remercier chacune et chacun d'entre vous de votre confiance et de votre fidélité, et vous donne rendez-vous le 17 avril prochain.

Jean-Paul Agon  
**Président-Directeur Général**

---

**« Forts de nos résultats 2011,  
nous abordons 2012  
avec confiance. »**

---



# Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2011 et chiffres clés

## ◆ Chiffres clés 2011

### Croissance soutenue du chiffre d'affaires et progression solide des résultats

<b>Chiffre d'affaires *</b>	<b>20,3 milliards d'euros (+ 4,3 %)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,3 milliards d'euros (+7,7 %)</b>
<b>Bénéfice net par action **</b>	<b>4,32 euros (+ 7,8 %)</b>
<b>Dividende ***</b>	<b>2,00 euros par action (+ 11 %)</b>

\* Chiffre d'affaires consolidé.

\*\* Bénéfice net par action dilué, calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

\*\*\* Proposé à l'Assemblée Générale du 17 avril 2012.

## ◆ Commentaires

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le 13 février 2012 sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Agon et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Conseil a arrêté les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice 2011.

Commentant les résultats annuels, Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal, a indiqué :

*« 2011 est une année de développement solide, et le Groupe s'est encore renforcé. Dans un marché cosmétique globalement bien orienté, L'Oréal réalise une croissance soutenue de son chiffre d'affaires et confirme sa position de leader mondial de la beauté. »*

*Toutes les Divisions sont en expansion. L'Oréal Luxe en particulier signe une très belle année, notamment grâce à Lancôme, Giorgio Armani et Kiehl's.*

*Dans toutes les Divisions, l'internationalisation se poursuit. Le Groupe continue sa conquête des Nouveaux Marchés, Asie et Amérique Latine en tête, et progresse nettement en Amérique du Nord. 2012 sera une année symbolique puisque les Nouveaux Marchés deviendront la première zone géographique du Groupe.*

*Ces performances valident la pertinence de nos orientations stratégiques et confirment encore le rôle clé de la recherche, de l'innovation et de la créativité dans notre métier.*

*2011 est également une nouvelle année de construction solide de notre exploitation. En forte croissance, les résultats s'inscrivent dans une dynamique vertueuse : l'efficacité opérationnelle a progressé dans tous les domaines, permettant ainsi de bien préparer l'avenir, et la rentabilité de la zone Nouveaux Marchés a fortement progressé.*

*Ces résultats de qualité nous rendent plus que jamais confiants dans la capacité du Groupe à réaliser une croissance pérenne et rentable. Nous sommes bien armés pour réussir notre stratégie d'universalisation de la beauté et réaliser en 2012 une nouvelle année de croissance du chiffre d'affaires et des résultats. »*

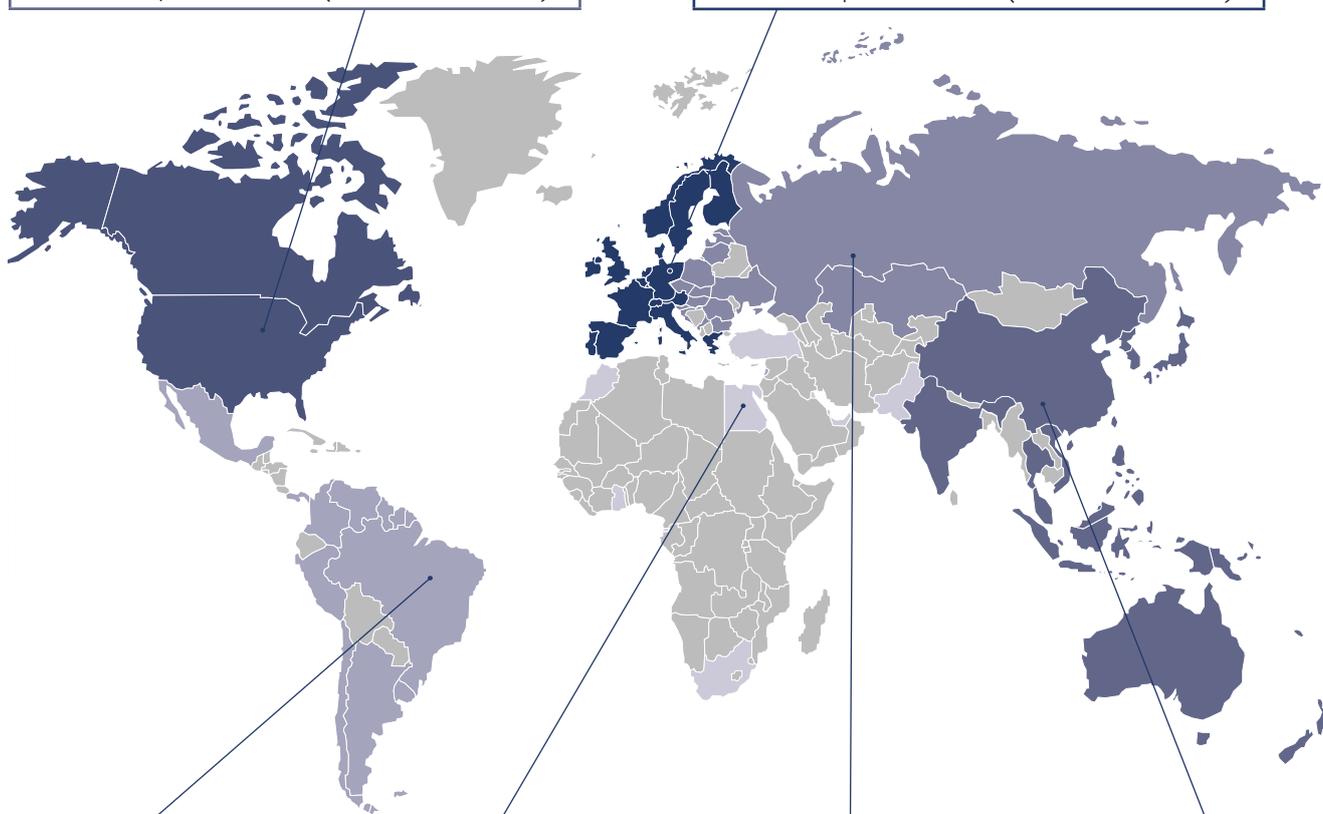
Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 17 avril 2012 le versement d'un dividende de 2 euros par action, en augmentation de + 11 % par rapport à 2010.

*« Par sa proposition de verser un dividende de 2 euros, le Conseil d'Administration exprime sa confiance dans les perspectives de l'entreprise et dans son fort potentiel de développement », a déclaré Monsieur Jean-Paul Agon, à l'issue du Conseil.*

## ◆ International et marché cosmétique

AMERIQUE DU NORD
23,3 % DES VENTES COSMÉTIQUES DU GROUPE
+ 5,5 % Croissance des ventes 2011 <sup>(1)</sup>
+ 4,3 % Evolution du marché en 2011 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires : 4 406 M€
Résultat d'exploitation : 18,4 % (en % du chiffre d'affaires)

EUROPE DE L'OUEST
38,4 % DES VENTES COSMÉTIQUES DU GROUPE
+ 0,6 % Croissance des ventes 2011 <sup>(1)</sup>
+ 0,7 % Evolution du marché en 2011 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires : 7 247 M€
Résultat d'exploitation : 20,9 % (en % du chiffre d'affaires)



AMERIQUE LATINE
8,9 % des ventes cosmétiques du Groupe
+ 13,2 % Croissance des ventes 2011 <sup>(1)</sup>
+ 10,9 % Evolution du marché en 2011 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires : 1 681 M€

AFRIQUE, MOYEN-ORIENT
3,1 % des ventes cosmétiques du Groupe
+ 10,5 % Croissance des ventes 2011 <sup>(1)</sup>
+ 6,3 % Evolution du marché en 2011 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires : 581 M€

EUROPE DE L'EST
7,1 % des ventes cosmétiques du Groupe
-2,8 % Croissance des ventes 2011 <sup>(1)</sup>
+ 3,9 % Evolution du marché en 2011 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires : 1 337 M€

ASIE, PACIFIQUE
19,2 % des ventes cosmétiques du Groupe
+ 13,0 % Croissance des ventes 2011 <sup>(1)</sup>
+ 4,4 % Evolution du marché en 2011 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires : 3 619 M€

NOUVEAUX MARCHES
38,3 % DES VENTES COSMÉTIQUES DU GROUPE
+ 9,5 % Croissance des ventes 2011 <sup>(1)</sup>
+ 5,8 % Evolution des marchés en 2011 <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires : 7 218 M€
Résultat d'exploitation : 18,4 % (en % du chiffre d'affaires)

(1) A données comparables.

(2) Source : Estimations L'Oréal.

## ◆ Evolution du chiffre d'affaires 2011

**A données comparables**, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe L'Oréal ressort à + 5,1 %.

L'effet net de changement de structure est de + 0,6 %.

Les effets monétaires ont eu un impact négatif de - 1,4 %.

La croissance à taux de change constants ressort à + 5,7 %.

**A données publiées**, le chiffre d'affaires du Groupe, au 31 décembre 2011, atteint 20,343 milliards d'euros en progression de + 4,3 %.

## Chiffre d'affaires par Division opérationnelle et zone géographique

	Au 31 décembre 2011		
	M€	Croissance à données	
		comparables	publiées
<b>Par Division opérationnelle</b>			
Produits Professionnels	2 813,8	2,5 %	3,6 %
Produits Grand Public	9 835,2	4,5 %	3,2 %
L'Oréal Luxe	4 800,1	8,2 %	6,5 %
Cosmétique Active	1 421,7	3,2 %	2,6 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>18 870,8</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,0 %</b>
<b>Par zone géographique</b>			
Europe de l'Ouest	7 246,6	0,6 %	0,9 %
Amérique du Nord	4 406,2	5,5 %	2,7 %
Nouveaux Marchés, dont :	7 218,0	9,5 %	8,3 %
Asie, Pacifique	3 619,5	13,0 %	13,4 %
Europe de l'Est	1 336,9	- 2,8 %	- 4,4 %
Amérique Latine	1 680,9	13,2 %	10,8 %
Afrique, Moyen-Orient	580,7	10,5 %	4,1 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>18 870,8</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,0 %</b>
<b>The Body Shop</b>	<b>767,6</b>	<b>4,2 %</b>	<b>1,7 %</b>
<b>Dermatologie <sup>(1)</sup></b>	<b>704,7</b>	<b>8,4 %</b>	<b>17,1 %</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>20 343,1</b>	<b>5,1 %</b>	<b>4,3 %</b>

(1) Part revenant au Groupe, soit 50 %.

## Evolution du chiffre d'affaires cosmétique

### Produits Professionnels

Dans un marché globalement atone, la Division Produits Professionnels réalise en 2011 une croissance de + 2,5 % à données comparables et + 3,6 % à données publiées. La croissance à taux de change constants, tenant compte de l'effet lié aux acquisitions, est de + 5,1 %. Les initiatives en coloration et en soin du cheveu ont permis à la Division de gagner des parts de marché dans toutes les zones.

◆ La croissance du soin est tirée par le succès des huiles capillaires avec *Mythic Oil* de *L'Oréal Professionnel*, *Elixir Ultime* de *Kérastase* ou *Argan-6 oil* de *Redken*. En coloration, *L'Oréal Professionnel* poursuit le déploiement d'*Inoa*, et réinvente la coloration ton-sur-ton avec *Dialight* et *Diarichesse*. *Redken* crée *Color Fusion Extra Lift*, une formule au pouvoir éclaircissant inédit, et *Matrix* se développe en Asie avec *SoColor* (90ml) et *Wonderbrown*.

### Produits Grand Public

La Division des Produits Grand Public enregistre à fin 2011 une progression de + 4,5 % à données comparables et + 3,2 % à données publiées. *Maybelline* réalise une nouvelle année de forte croissance et *L'Oréal Paris* accélère.

◆ *L'Oréal Paris* lance des initiatives fortes dans l'ensemble des catégories. La rénovation de la gamme *Elsève* et le succès d'*Elsève Arginine Resist x3* dynamisent le soin capillaire en Europe. *Maybelline* réalise de très bonnes performances sur tous les continents, avec les mascaras *Falsies Flared* et *Colossal Cat Eyes*, les fonds de teint *Fit Me*, et les rouges à lèvres *Color Stay*. *Garnier* poursuit ses initiatives, notamment en soin de la peau avec le *Soin Miracle Perfecteur* - dit « BB Crème » - en Europe, et *Dark Spot Corrector* aux Etats-Unis.

### L'Oréal Luxe

Soutenue par un marché tonique et par le dynamisme de ses grandes marques, *L'Oréal Luxe* réalise en 2011 un chiffre d'affaires en progression de + 8,2 % à données comparables et de + 6,5 % à données publiées. Dans toutes les régions, la Division se distingue avec de grandes innovations, au premier rang desquelles *Visionnaire* de *Lancôme*.

◆ *Lancôme* réalise une année de forte croissance avec le lancement-événement de *Visionnaire*, premier soin correcteur fondamental, protégé par 20 brevets et couronné par le prix d'Excellence Marie-Claire. *L'Oréal Luxe* signe une grande année en soins du visage, avec les performances de *Lancôme*, la montée rapide de *Kieh'l's* sur tous les continents, l'arrivée du soin *Régénéissance* de *Giorgio Armani*, ou encore les initiatives de *Biotherm*. *Yves Saint Laurent* présente son nouveau soin, *Forever Youth Liberator*.

# Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2011 et chiffres clés

## Cosmétique Active

En 2011, la Division Cosmétique Active progresse de + 3,2 % à données comparables et de + 2,6 % à données publiées. Avec une dynamique forte en Amérique Latine, aux États-Unis et en Afrique, Moyen-Orient, la Division conforte sa position de leader sur le marché dermo-cosmétique mondial.

◆ Les ventes de la division progressent grâce au dynamisme de *La Roche Posay*, mais aussi de *SkinCeuticals* et de *Roger&Gallet*. *La Roche Posay* croît sur tous les continents, grâce en particulier à *Tolériane Ultra*, un soin destiné aux peaux très sensibles et allergiques, et *Cicaplast Baume B5* sur le segment des cicatrisants. *Vichy* maintient sa position de n°1 mondial et réalise deux lancements majeurs en Europe : *Lift Activ Sérum 10* en soin anti-âge et *Dercos Aminexil* en soin capillaire antichute.

## Synthèse multi-divisions par zone géographique

### Europe de l'Ouest

Dans un marché très légèrement positif, L'Oréal progresse cette année de + 0,6 % à données comparables, avec une bonne progression en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et au *travel retail*. La zone est dynamisée par le maquillage *Maybelline* et par L'Oréal Luxe. La situation reste plus difficile en Europe du Sud, tout particulièrement en Grèce et au Portugal.

### Amérique du Nord

En Amérique du Nord, L'Oréal progresse plus vite que le marché, et réalise en 2011 une croissance de + 5,5 % à données comparables. Les Divisions Luxe, Produits Grand Public et Cosmétique Active sont en progression soutenue. La Division Produits Grand Public surperforme nettement le marché, en particulier par *Maybelline* et *Garnier*. La marque *Essie* récemment acquise réalise une très belle année. La croissance de la Division Produits Professionnels est moins soutenue, mais néanmoins supérieure à celle du marché professionnel.

### Nouveaux Marchés

Au 31 décembre 2011, les Nouveaux Marchés sont en progression de + 9,5 % à données comparables et + 8,3 % à données publiées. Hors Japon, les Nouveaux Marchés progressent de + 10,6 % à données comparables, portés par le dynamisme constant de l'Asie.

◆ **Asie, Pacifique** : L'Oréal affiche en Asie-Pacifique une croissance annuelle de + 13,0 % à données comparables et de + 13,4 % à données publiées. Hors Japon, la croissance de la zone se monte à + 16,1 % à données comparables et + 15,5 % à données publiées. Malgré les sinistres qui ont touché le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande pendant l'année, le Groupe continue d'améliorer ses positions dans l'ensemble de la zone, porté par des marchés dont le dynamisme reste intact. Le Groupe progresse grâce aux très bons scores de L'Oréal Luxe en Grande Chine, en Corée, avec *Lancôme*, *Kieh'l's*, *Shu Uemura* et *Biotherm*. Les Produits Grand Public contribuent également à cette dynamique grâce à *L'Oréal Paris* et *Maybelline*. L'Oréal affirme ainsi sa position d'expert en soin de la peau ainsi qu'en maquillage dans tous les pays de la zone. Les soins capillaires réalisent de bons débuts dans les marchés émergents du sud-est asiatique.

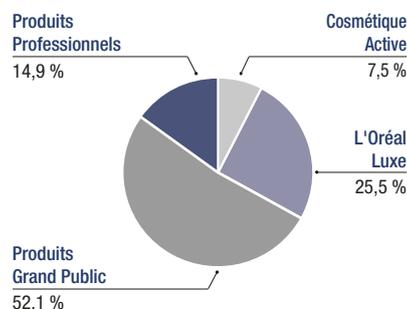
◆ **Europe de l'Est** : A fin 2011, le Groupe est à - 2,8 % à données comparables en Europe de l'Est. Dans un contexte économique morose qui affecte l'ensemble des pays de cette zone, le Groupe réalise des performances contrastées selon les Divisions. La Division Produits Professionnels et L'Oréal Luxe améliorent leur pénétration. Dans la Division Produits Grand Public, un programme d'initiatives adaptées, en particulier pour *Garnier*, est en cours.

◆ **Amérique Latine** : En 2011, L'Oréal réalise une croissance de + 13,2 % à données comparables en Amérique Latine. L'Argentine, le Mexique et l'Amérique Centrale sont les moteurs de cette croissance. Le Brésil dessine une évolution solide. L'ensemble des Divisions affiche de bonnes performances, particulièrement la Division Cosmétique Active. A noter également les très bons résultats du maquillage *Maybelline* à la Division des Produits Grand Public.

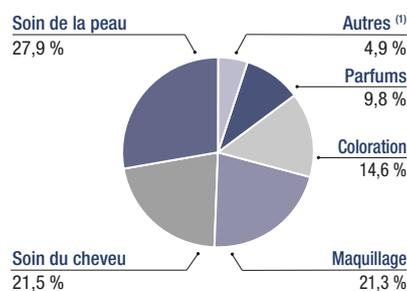
◆ **Afrique, Moyen-Orient** : Au 31 décembre 2011, l'Afrique - Moyen-Orient enregistre une progression de + 10,5 % à données comparables. Dans cette zone, la croissance est tirée par les pays du Levant, le Golfe et la Turquie, ainsi que par deux filiales récemment créées, le Pakistan et l'Égypte. En revanche, la situation est plus contrastée en Afrique du Sud. Toutes les Divisions participent à cette dynamique d'expansion.

## Chiffre d'affaires 2011 de la branche cosmétique

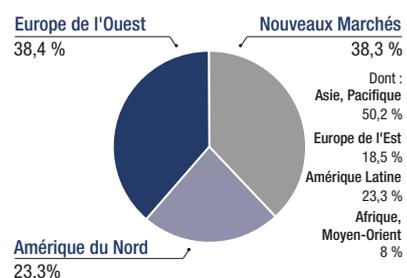
### Par Division



### Par métier



### Par zone géographique



(1) « Autres » intègre les produits d'hygiène ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs américains avec les marques hors Groupe et le chiffre d'affaires de Clarisonic.

## Evolution du chiffre d'affaires de The Body Shop

En 2011, le chiffre d'affaires de The Body Shop enregistre une croissance solide de + 4,2 % à données comparables, avec une forte accélération au 4<sup>e</sup> trimestre. Les ventes de détail <sup>(1)</sup> sont également en hausse à + 3,8 %.

The Body Shop amplifie sa politique d'innovations militantes, avec des lancements tels que *Brush with Fashion*, une collection de maquillage créée pour les jeunes consommateurs, *Earth lovers*, une gamme de gels de douche éco-conçue et 100 % biodégradable, ou encore l'eau de parfum *White Musk Libertine*, formulée à base de muscs sans ingrédient animal et d'alcool biologique issu du commerce équitable.

En 2011, The Body Shop est en croissance en Europe comme en Amérique du Nord et se développe rapidement dans les Nouveaux Marchés. La marque enregistre une forte progression au Moyen-Orient, notamment en Arabie Saoudite et en Egypte, mais aussi dans des pays d'Asie comme l'Inde et Hong-Kong, et en Europe de l'Est. La marque compte maintenant 16 sites de vente en ligne et continue de croître à un rythme accéléré sur le e-commerce. Enfin, avec une présence étendue à 44 marchés, The Body Shop possède maintenant une bonne implantation dans le *travel retail* mondial.

Fin 2011, The Body Shop compte 2 748 boutiques, soit 143 de plus qu'au 31 décembre 2010.

(1) Ventes de détail : total des ventes aux consommateurs tous circuits confondus, y compris les franchisés.

## Evolution du chiffre d'affaires de Galderma

Galderma réalise une croissance de + 8,4 % à données comparables et de + 17,1 % à données publiées.

Galderma confirme son dynamisme grâce à des produits innovants dont le succès compense l'impact négatif des génériques de *Differine 0,1 %* gel et crème (acné) aux Etats-Unis et de *Loceryl vernis* (onychomycose) en Europe. Les marques *Epiduo* (acné), *Oracea* (rosacée), et *Cétaphil Restoraderm* (gamme de soins spécialement formulés pour les peaux atopiques) affichent de très bons scores. L'acquisition de Q-Med et de son produit phare *Restylane*, le lancement de la gamme *Emervel* (produits de comblement à base d'acide hyaluronique) et le succès d'*Azzalure* (relaxant musculaire) font de Galderma l'un des leaders mondiaux sur le marché de la dermatologie esthétique et correctrice.

L'expansion de Galderma dans les Nouveaux Marchés, tels que le Brésil, la Russie et les pays d'Asie, contribue à cette croissance solide. A noter également une bonne performance de Galderma en Allemagne et au Royaume-Uni.

Galderma continue d'investir en Recherche et Développement (R&D) et dans son outil industriel, avec un objectif stratégique de développement sur ses trois marchés : les produits de prescription, les produits en vente libre (OTC) et les solutions médicales à visée esthétique et correctrice.

## ◆ Résultats 2011

### 1) Rentabilité d'exploitation et compte de résultat consolidé

	2010		2011	
	M€	% CA	M€	% CA
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 496</b>	<b>100 %</b>	<b>20 343</b>	<b>100 %</b>
Coût des ventes	- 5 697	29,2 %	- 5 851	28,8 %
<b>Marge brute</b>	<b>13 799</b>	<b>70,8 %</b>	<b>14 492</b>	<b>71,2 %</b>
Frais de R&D	- 665	3,4 %	- 720	3,5 %
Frais publi-promotionnels	- 6 029	30,9 %	- 6 292	30,9 %
Frais commerciaux & administratifs	- 4 049	20,8 %	- 4 187	20,6 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 057</b>	<b>15,7 %</b>	<b>3 293</b>	<b>16,2 %</b>

La **marge brute** ressort à 71,2 % du chiffre d'affaires, en amélioration de 40 points de base par rapport à 2010.

Les **frais de recherche** ont augmenté de 8,4 % représentant 3,5 % du chiffre d'affaires. Cette nouvelle progression illustre la décision stratégique d'investir significativement en recherche.

Les **frais publi-promotionnels** ressortent à 30,9 % du chiffre d'affaires, c'est-à-dire un niveau identique à celui de 2010.

Les **frais commerciaux et administratifs** ont crû moins rapidement que le chiffre d'affaires. A 20,6 %, ils sont en amélioration de 20 points de base par rapport à 2010.

Au total, le **résultat d'exploitation** ressort à 3 293 millions d'euros, en croissance de 7,7 %. La rentabilité est en amélioration très sensible par rapport à 2010, soit + 50 points de base.

# Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2011 et chiffres clés

## 2) Résultats d'exploitation par branche et par Division

	2010		2011	
	M€	% CA	M€	% CA
<b>Par Division opérationnelle</b>				
Produits Professionnels	552	20,3 %	579	20,6 %
Produits Grand Public	1 765	18,5 %	1 859	18,9 %
L'Oréal Luxe	791	17,5 %	926	19,3 %
Cosmétique Active	278	20,1 %	287	20,2 %
<b>Total des Divisions cosmétiques</b>	<b>3 385</b>	<b>18,7 %</b>	<b>3 651</b>	<b>19,3 %</b>
Non alloué <sup>(1)</sup>	- 513	- 2,8 %	- 546	- 2,9 %
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>2 872</b>	<b>15,8 %</b>	<b>3 105</b>	<b>16,5 %</b>
<b>The Body Shop</b>	<b>65</b>	<b>8,7 %</b>	<b>68</b>	<b>8,9 %</b>
<b>Branche dermatologie <sup>(2)</sup></b>	<b>119</b>	<b>19,8 %</b>	<b>120</b>	<b>17,0 %</b>
<b>Groupe</b>	<b>3 057</b>	<b>15,7 %</b>	<b>3 293</b>	<b>16,2 %</b>

(1) Non alloué = Frais centraux Groupe, recherche fondamentale, stock-options, actions gratuites et divers. En % du chiffre d'affaires cosmétique.

(2) Part revenant au Groupe, soit 50 %.

Toutes les Divisions affichent cette année, comme en 2010, une croissance de leur rentabilité d'exploitation, en particulier L'Oréal Luxe à + 180 points de base.

The Body Shop a amélioré sa rentabilité en 2011.

Enfin, Galderma a subi la concurrence de produits génériques sur deux médicaments importants, *Différine* 0,1 % et *Loceryl*.

## 3) Rentabilité par zone géographique

	2010		2011	
	M€	% CA	M€	% CA
<b>Résultat d'exploitation</b>				
Europe de l'Ouest	1 552	21,6 %	1 513	20,9 %
Amérique du Nord	709	16,5 %	810	18,4 %
Nouveaux Marchés	1 125	16,9 %	1 328	18,4 %
<b>Total des zones cosmétiques <sup>(1)</sup></b>	<b>3 385</b>	<b>18,7 %</b>	<b>3 651</b>	<b>19,3 %</b>

(1) Avant non alloué.

La rentabilité de l'Europe de l'Ouest a légèrement baissé à 20,9 %, retrouvant le niveau de 2009.

Les rentabilités des zones Amérique du Nord et Nouveaux Marchés ont à nouveau fortement progressé pour s'établir toutes les deux à 18,4 % de leur chiffre d'affaires.

## 4) Résultat net par action <sup>(2)</sup> : 4,32 €

En millions d'euros	2010	2011
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 057</b>	<b>3 293</b>
Produits et charges financiers hors dividendes reçus	- 36	- 25
Dividendes Sanofi	284	295
<b>Résultat avant impôt hors éléments non récurrents</b>	<b>3 305</b>	<b>3 563</b>
Impôt sur les résultats hors éléments non récurrents	- 932	- 978
Intérêts minoritaires	- 2,3	- 2,5
<b>Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents <sup>(1)</sup></b>	<b>2 371</b>	<b>2 583</b>
BNPA <sup>(2)</sup> (en euros)	4,01	4,32
<b>Nombre d'actions moyen dilué</b>	<b>591 392 449</b>	<b>597 633 103</b>

(1) Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe exclut les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts et les intérêts minoritaires.

(2) Part du groupe dilué par action, hors éléments non récurrents.

Le **coût total de l'endettement financier net** a très fortement baissé cette année encore, pour s'établir à 25 millions d'euros. Cette nouvelle réduction résulte de la forte diminution de notre dette moyenne.

Les **dividendes** de Sanofi se sont élevés à 295 millions d'euros, en progression de + 4,2 %.

L'**impôt sur les résultats hors éléments non récurrents** s'est élevé à 978 millions d'euros, soit un taux de 27,4 %, légèrement inférieur à celui de 2010.

Le **résultat net part du groupe hors éléments non récurrents** s'élève à 2 583 millions d'euros, en croissance de 8,9 %.

Le **Bénéfice Net Par Action (BNPA)**, à 4,32 euros, est en croissance de 7,8 %.

## 5) Résultat net part du groupe : 2 438 M€

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Evolution</b>
<b>Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents</b>	<b>2 371</b>	<b>2 583</b>	
Eléments non récurrents nets d'impôts	- 131	- 145	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 240</b>	<b>2 438</b>	<b>+ 9 %</b>
Par action dilué ( <i>en euros</i> )	3,79	4,08	

Après prise en compte des éléments non récurrents, c'est-à-dire en 2011 une charge, nette d'impôts, de 145 millions d'euros, le **résultat net** s'élève à 2 438 millions d'euros, en croissance de 9 %.

## 6) Marge Brute d'Autofinancement, Bilan et Dette

La **marge brute d'autofinancement** s'est élevée à 3 226 millions d'euros.

Le **besoin en fonds de roulement** a augmenté de 322 millions après deux années où il avait baissé en valeur absolue. C'est un retour à une situation plus conforme à l'évolution de l'activité du Groupe.

Les **investissements**, à 866 millions d'euros, se sont élevés à 4,3 % du chiffre d'affaires.

Après paiement du dividende et des acquisitions (les sociétés Q-MED et Clarisonic), le Groupe affiche au 31 décembre 2011 un **excédent de trésorerie net** de 504 millions d'euros.

La structure de bilan est très solide puisque les **capitaux propres** représentent à fin 2011, 65,7 % du total de l'actif. Le renforcement des capitaux propres par rapport à fin 2010 résulte principalement du résultat mis en réserve et de la revalorisation nette des titres Sanofi valorisés au cours de Bourse.

## 7) Capital Social

Le Conseil d'Administration a constaté que le montant du capital social au 31 décembre 2011 est de : 602 984 082 actions d'un montant nominal de 0,20 € soit un total de 120 596 816,40 €.

## L'Oréal S.A., société mère

En millions d'euros

(sauf pour le résultat par action qui est en euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	123,6	120,5	119,8	120,2	120,6
b) Nombre d'actions	617 975 610	602 415 810	598 972 410	600 992 585	602 984 082 <sup>(1)</sup>
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 073,8	2 115,2	2 051,1	2 231,0	2 421,1
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	2 841,7	1 713,4	1 766,3	2 048,4	2 344,8
c) Impôts sur les bénéfices	-68,7	-143,4	-114,9	-104,6	-51,3
d) Bénéfice net	2 822,4	1 552,1	1 841,8	1 995,3	2 169,8
e) Montant des bénéfices distribués	842,9	861,8	898,9	1 082,5	1 212,4 <sup>(2)</sup>
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,68	3,05	3,11	3,55	3,94
b) Résultat net	4,57	2,58	3,07	3,32	3,60
c) Dividende versé à chaque action (non compris l'avoir fiscal)	1,38	1,44	1,50	1,80	2,00 <sup>(2)</sup>
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	5 862	5 848	5 855	5 957	6 016
b) Montant de la masse salariale	370,3	381,1	403,8	426,7	459,0
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Prévoyance...)	158,7	159,3	172,8	182,5	200,4

(1) Le capital correspond à 602 984 082 actions de 0,2 euro, suite à la souscription de 1 991 497 actions par levées d'options et d'actions gratuites.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 avril 2012.

## ◆ Partie ordinaire

### Résolutions 1, 2 et 3 : Approbation des comptes annuels, affectation du bénéfice de l'exercice 2011 et fixation du dividende

#### Exposé des motifs

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- ◆ les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2011 un bénéfice net de 2 169 772 192,21 euros, contre 1 995 329 601,31 euros au 31 décembre 2010 ;
- ◆ les comptes consolidés de l'exercice 2011 ;

dont le détail figure dans le document de référence 2011 et les principaux éléments dans le dossier de convocation à l'Assemblée Générale du 17 avril 2012.

Suite à la modification statutaire intervenue en 2009, cette Assemblée Générale est marquée par la première distribution d'une prime de fidélité aux actionnaires, sous la forme d'un dividende majoré. Cette prime a pour objectif d'encourager la fidélité des actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins deux ans, et ainsi de participer à la stabilité de l'actionnariat de la Société.

Le Conseil d'Administration propose donc à l'Assemblée Générale :

- ◆ un dividende ordinaire par action de 2 euros, soit une croissance de 11 % par rapport au dividende de 2010 ;
- ◆ un dividende majoré de 2,20 euros par action.

Le dividende majoré sera attribué aux actions qui étaient inscrites sous la forme nominative au 31 décembre 2009, et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, étant précisé que le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social.

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, les dividendes (ordinaire et majoré) seront détachés de l'action le vendredi 27 avril 2012 et payés le jeudi 3 mai 2012.

Le montant du dividende ordinaire et du dividende majoré est éligible à l'abattement résultant de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 *quater* du CGI.

#### Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice 2011 faisant ressortir un bénéfice net de 2 169 772 192,21 euros, contre 1 995 329 601,31 euros au titre de l'exercice 2010.

#### Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2011.

#### Troisième résolution : Affectation du bénéfice de l'exercice 2011 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2011 s'élevant à 2 169 772 192,21 euros :

Aucune dotation à la réserve légale,	-
celle-ci s'élevant déjà à plus du dixième du capital social	
Montant attribué aux actionnaires à titre de dividende <sup>(1)</sup> (y compris le dividende majoré)	1 212 368 288,40 €
Solde affecté au compte « Autres réserves »	957 403 903,81 €

(1) En ce compris un premier dividende égal à 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital.

Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2011 et sera ajusté en fonction :

- ◆ du nombre d'actions émises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de paiement de ce dividende suite à des levées d'options et ayant droit audit dividende ;
- ◆ du nombre définitif d'actions éligibles au dividende majoré compte tenu des cessions ou du transfert dans un compte au porteur entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de mise en paiement du dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende ordinaire à 2 euros par action, le dividende majoré s'établissant à 2,20 euros par action. Le dividende majoré sera attribué aux actions qui étaient inscrites sous la forme nominative au 31 décembre 2009, et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, étant précisé que le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social. Les dividendes (ordinaire et majoré) seront détachés de l'action le vendredi 27 avril 2012 et payés le jeudi 3 mai 2012.

La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto-détenues sera affectée au compte « Autres réserves ». Il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur des revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents, étant rappelé qu'il n'y avait pas lieu à distribution d'un dividende majoré au titre de ces exercices :

	2008	2009	2010
Dividende ordinaire par action	1,44 €	1,50 €	1,80 €

## Résolutions 4, 5, 6, 7 et 8 : Mandats d'administrateur

### Exposé des motifs

#### Le Conseil d'Administration de L'Oréal

Les administrateurs de L'Oréal sont d'origines diverses. Ils sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles, de leurs compétences et de leurs nationalités, ils ont une bonne connaissance de l'entreprise. Les administrateurs sont présents, actifs et impliqués. Ce sont autant d'atouts pour la qualité des délibérations du Conseil dans le cadre des décisions qu'il est amené à prendre.

#### 1. Examen de l'indépendance des administrateurs

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a proposé au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard de leur indépendance selon les critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Les administrateurs sont indépendants d'esprit. Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et de ses Comités d'Etudes dont les missions ont été élargies en 2011.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal est équilibré, il comprend 14 membres au 13 février 2012 : Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général, Sir Lindsay Owen-Jones Président d'Honneur, six administrateurs issus des actionnaires majoritaires dont trois du groupe familial de Madame Bettencourt et trois de Nestlé (parmi eux sont choisis les deux Vice-présidents du Conseil) et six administrateurs indépendants : Madame Annette Roux, Messieurs Charles-Henri Filippi, Xavier Fontanet, Bernard Kasriel, Marc Ladreit de Lacharrière et Louis Schweitzer.

Monsieur Ladreit de Lacharrière est administrateur de L'Oréal depuis plus de 12 ans mais son expérience professionnelle et sa liberté de jugement, alliées à une bonne connaissance de l'entreprise, apportent beaucoup aux débats et décisions du Conseil.

#### 2. Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen de la composition du Conseil.

a) Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a pris acte le 13 février de la fin du mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt. Sur la proposition du Comité, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Jean-Victor Meyers dans la fonction d'administrateur, jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale qui est appelée à ratifier cette cooptation en application de l'article L. 225-24 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a tenu à exprimer sa profonde reconnaissance à Madame Bettencourt pour sa participation active à ses réunions et pour le grand intérêt qu'elle a toujours porté à ses travaux et à ceux de ses Comités.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale la candidature de Monsieur Jean-Victor Meyers pour exercer les fonctions d'administrateur pour une période de quatre ans à compter de la présente Assemblée.

b) Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a pris acte de la fin du mandat de Monsieur Werner Bauer et de celui de Monsieur Francisco Castañer Basco, tous les deux membres de la Direction de Nestlé, qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

Le Conseil d'Administration a exprimé ses remerciements à Monsieur Werner Bauer et à Monsieur Francisco Castañer Basco pour leur participation active à l'ensemble des travaux du Conseil et ceux de ses Comités.

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a examiné la candidature de deux nouveaux administrateurs issus de Nestlé, actionnaire de référence de L'Oréal, et le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale la candidature de Monsieur Paul Bulcke et Madame Christiane Kuehne.

c) Les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Pierre Meyers et de Monsieur Bernard Kasriel arrivant à échéance en 2012, leur renouvellement pour une durée de quatre ans est soumis à l'Assemblée Générale.

En aucun cas, ces changements n'affecteraient le niveau d'indépendance des administrateurs tel que décrit au point 1.

#### 3. Maintien de l'équilibre du Conseil d'Administration :

Il est par conséquent proposé de maintenir en l'état un équilibre estimé satisfaisant en soumettant à l'Assemblée Générale :

- ◆ la ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Victor Meyers en qualité d'administrateur jusqu'à l'issue de la présente Assemblée, qui a été décidée par le Conseil d'Administration ;
- ◆ la nomination de Monsieur Jean-Victor Meyers en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans ;
- ◆ la nomination de Monsieur Paul Bulcke et Madame Christiane Kuehne en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans ;
- ◆ le renouvellement de Monsieur Jean-Pierre Meyers et de Monsieur Bernard Kasriel en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans,

#### Présentation des administrateurs dont la nomination ou le renouvellement du mandat est proposé :

◆ **Monsieur Jean-Victor Meyers**, âgé de 25 ans, a fait des études universitaires d'Economie et de Gestion, en France et aux Etats-Unis. Dans le cadre de ses différentes expériences professionnelles, et au cours des deux dernières années, il a passé plusieurs mois dans les Divisions du Groupe L'Oréal, en France et à l'étranger. Il est membre du Conseil de Surveillance de la société holding familiale Téthys depuis janvier 2011 et a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2012.

◆ **Monsieur Paul Bulcke**, 57 ans, de nationalité belge, chez Nestlé depuis 1979, est Administrateur délégué depuis 2008. Monsieur Bulcke a une expérience internationale, particulièrement en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique Latine. Il est administrateur de Nestlé et de Roche Holding en Suisse.

◆ **Madame Christiane Kuehne**, 56 ans, de nationalité suisse, chez Nestlé depuis 1977, est Directrice Unité d'Affaires Stratégiques Alimentation. Madame Kuehne a une expérience internationale, particulièrement en Europe et en Asie.

◆ **Monsieur Jean-Pierre Meyers** est administrateur de L'Oréal depuis 1987, Vice Président du Conseil d'Administration depuis 1994, membre du Comité Stratégie et Développement Durable, du Comité d'Audit, du Comité Nominations et Gouvernance et du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations. Il est membre du Conseil de Surveillance et Directeur Général de Téthys, administrateur de Nestlé et Vice Président de la Fondation Bettencourt Schueller.

Monsieur Jean-Pierre Meyers participe avec beaucoup d'engagement, de sérieux et de dévouement non seulement aux travaux du Conseil d'Administration mais à ceux de tous ses comités d'étude. Il est disponible et contribue activement à la qualité des débats de chaque comité dans le cadre des propositions qu'ils sont amenés à faire au Conseil d'Administration.

◆ **Monsieur Bernard Kasriel** est administrateur de L'Oréal depuis 2004, Président du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations et membre du Comité Stratégie et Développement Durable. Ancien Directeur Général et administrateur de Lafarge, il est administrateur d'Arkema en France et de Nucor aux Etats-Unis.

Très disponible, assidu, libre de jugement, Monsieur Bernard Kasriel est Président du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations et membre du Comité Stratégie et Développement Durable. Ces deux comités, dans lesquels Monsieur Kasriel est activement engagé, ont vu leurs missions et travaux élargis fin 2010 et le nombre de leurs membres augmentés.

A titre indicatif, si l'Assemblée Générale vote en 2012 les nominations et renouvellements qui lui sont proposés, les échéances des mandats des 14 administrateurs de L'Oréal seraient les suivantes :

Administrateurs	Echéances des mandats			
	2013	2014	2015	2016
Monsieur Jean-Paul Agon		X		
Monsieur Jean-Pierre Meyers				X
Monsieur Peter Brabeck-Letmathe	X			
Madame Françoise Bettencourt Meyers	X			
Monsieur Paul Bulcke				X
Madame Christiane Kuehne				X
Monsieur Charles-Henri Filippi			X	
Monsieur Xavier Fontanet		X		
Monsieur Bernard Kasriel				X
Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière		X		
Monsieur Jean-Victor Meyers				X
Sir Lindsay Owen-Jones		X		
Monsieur Louis Schweitzer	X			
Madame Annette Roux			X	
<b>Nombre de renouvellements par an</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

#### Quatrième résolution : Nomination de Monsieur Jean-Victor Meyers en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- ◆ ratifie la nomination de Monsieur Jean-Victor Meyers en qualité d'administrateur jusqu'à l'issue de la présente Assemblée, qui a été décidée par le Conseil d'Administration ;
- ◆ nomme Monsieur Jean-Victor Meyers en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Cinquième résolution : Nomination de Monsieur Paul Bulcke en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Paul Bulcke en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Sixième résolution : Nomination de Madame Christiane Kuehne en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Christiane Kuehne en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Septième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Meyers

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Meyers.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Résolution 9 : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

### Exposé des motifs

#### Il vous est proposé de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation de rachat d'actions de la Société.

Au cours de l'exercice 2011 et jusqu'au 13 février 2012, le Conseil d'Administration n'a pas procédé à des rachats d'actions.

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2012, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de reprendre le cas échéant sa politique de rachat, en fonction des opportunités, et à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

La Société pourrait acheter ses propres actions en vue de :

- ◆ leur annulation ;
- ◆ leur cession dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié et leur affectation à des attributions gratuites d'actions et/ou

d'options d'achat, au profit de salariés et mandataires sociaux du Groupe L'Oréal :

- ◆ l'animation du marché ;
- ◆ leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois, et le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 130 euros. L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital, soit à titre indicatif, 60 298 408 actions pour un montant maximal, en supposant que tous les rachats aient lieu à 130 euros par action, de 7,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011, étant entendu que la Société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

### Neuvième résolution : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, à acheter des actions de la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- ◆ le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 130 euros ;
- ◆ le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces rachats, soit à titre indicatif au 31 décembre 2011, 60 298 408 actions pour un montant maximal de 7,8 milliards d'euros, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

Les prix et nombres d'actions indiqués précédemment seront ajustés le cas échéant en cas d'opération sur le capital le justifiant.

La Société pourra acheter ses propres actions en vue de :

- ◆ leur annulation par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-après ;
- ◆ leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, de tous plans d'actionnariat des salariés ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés précités ;

- ◆ l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement ;

- ◆ leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation prendra fin à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration aura la faculté d'affecter à l'un ou l'autre de ces objectifs la totalité des actions actuellement auto-détenues par la Société aux conditions prévues dans le présent programme de rachat. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

## ◆ **Partie extraordinaire**

### **Résolution 10 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce**

#### **Exposé des motifs**

##### **Concernant l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce**

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2010 d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce arrive à expiration.

Il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de procéder à des annulations de titres, dans les limites légales.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 avril 2012 et priverait d'effet toute autorisation antérieure.

##### **Concernant l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce**

Certaines options d'achat d'actions attribuées dans le passé ne peuvent plus être exercées du fait par exemple du départ de leur bénéficiaire.

La résolution d'annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, mentionné ci-dessus, ne permet pas d'annuler ces actions, les régimes juridiques d'annulation étant distincts.

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2010 d'annuler les actions correspondantes, acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, arrive à expiration.

Il est proposé, dans la limite d'un maximum de 500 000 actions, soit une réduction maximale du capital social de 100 000 euros, que les actions correspondant à des options d'achat d'actions qui ne peuvent plus être exercées soient affectées à la politique d'annulation actuellement conduite par le Conseil d'Administration.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 avril 2012 et priverait d'effet toute autorisation antérieure.

#### **Dixième résolution : Réduction du capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- ◆ autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, les actions détenues par la Société au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois ;
- ◆ autorise le Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, un maximum de 500 000 actions achetées par la Société sur le fondement de l'article L. 225-208 du Code de commerce pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions et qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour :

- ◆ procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- ◆ arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- ◆ en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- ◆ imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- ◆ procéder à la modification corrélative des statuts ;
- ◆ et généralement, accomplir toutes formalités et faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Les présentes autorisations sont données pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée et privent d'effet à compter de ce jour toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## Résolution 11 : Modifications statutaires

### Exposé des motifs

Les modifications statutaires présentées par cette résolution sont rendues nécessaires par les évolutions de la réglementation.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'actualiser les dispositions figurant à l'article 10 des statuts, consacré aux pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président, ainsi qu'à l'article 12 des statuts, relatif aux règles générales des Assemblées Générales.

#### 1. Modification proposée à l'article 10

La modification proposée à l'article 10 consiste à mettre les statuts en harmonie avec la législation sur le rôle du Président du Conseil d'Administration tel que défini à l'article L. 225-51. du Code de commerce.

#### 2. Modification proposée à l'article 12

La modification proposée à l'article 12 alinéa 10 des statuts concerne les modalités de participation et de vote aux Assemblées. Il s'agit de supprimer la mention concernant l'irrévocabilité des procurations et d'insérer une mention sur le recours à la communication et à la signature électronique.

Cette modification statutaire, proposée en application de la nouvelle réglementation, répond à une demande croissante de simplification de la participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

### Onzième résolution : Modifications statutaires

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- ♦ de modifier l'article 10 des statuts comme suit en supprimant les dispositions prévues au second paragraphe, désormais caduques :

#### Version actuelle

« § 2 - Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. (...) »

#### Nouvelle version

« § 2 - Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. (...) »

Les autres dispositions de l'article 10 restent inchangées ;

- ♦ de modifier l'article 12 alinéa 10 des statuts en supprimant la mention relative à l'irrévocabilité des procurations et en insérant une mention sur le recours à la communication et à la signature électronique comme suit :

#### Version actuelle

« Les actionnaires votant par correspondance ou par procuration au moyen du formulaire réglementaire, dans les délais voulus, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature électroniques du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par le centralisateur de l'Assemblée par tout procédé arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure. (...) »

#### Nouvelle version proposée

« Les actionnaires votant par correspondance ou par procuration au moyen du formulaire réglementaire, dans les délais voulus, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

**La procuration donnée pour une assemblée à un mandataire est révocable dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation du mandataire. Une fois le mode de participation choisi (vote par correspondance ; vote par procuration au Président ou à un mandataire ; vote en assistant personnellement à l'Assemblée), l'actionnaire ne peut en choisir un nouveau.**

**Si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires peuvent recourir à un formulaire de demande d'admission, de procuration ou de vote à distance sous format électronique ; la signature électronique utilisée doit alors résulter de l'emploi d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote auquel elle s'attache et pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe, ou tout autre moyen prévu ou autorisé par la réglementation en vigueur.**

**Le vote exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure. (...) »**

Il est tenu une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés aux mandataires et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance. »

Il est tenu une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés aux mandataires et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance. **La feuille de présence, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance sont consultables sous format papier, ou le cas échéant, sous format numérisé ou électronique. »**

Les autres dispositions de l'article 12 restent inchangées.

## **Résolution 12 : Pouvoirs pour formalités**

### **Exposé des motifs**

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

### **Douzième résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

## ◆ Capital social : autorisations en cours et proposées à l'Assemblée Générale

Le tableau ci-après récapitule (notamment en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce) les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration portant sur le capital, fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice et présente les autorisations dont le vote est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 avril 2012.

Autorisations en cours					Autorisations proposées à l'Assemblée Générale du 17 avril 2012		
Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale (numéro de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2011	Numéro de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>Augmentation du capital social</b>							
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	22 avril 2011 (9 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	Porter le capital social à 180 000 000 €	Néant			
Augmentation du capital social réservée aux salariés	22 avril 2011 (12 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	1 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale (soit un maximum de 6 017 878 actions)	Néant			
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 130 €)	22 avril 2011 (8 <sup>e</sup> )	18 mois (22 octobre 2012)	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit 60 298 408 actions au 31 décembre 2011)	Néant (Capital auto-détenu au 31 décembre 2011 : 1,43 % du capital social)	9 <sup>e</sup>	18 mois	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit 60 298 408 actions au 31 décembre 2011)
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce	27 avril 2010 (14 <sup>e</sup> )	26 mois (27 juin 2012)	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois	Néant	10 <sup>e</sup>	26 mois (17 juin 2014)	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois (soit 60 298 408 actions au 31 décembre 2011)
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce	27 avril 2010 (14 <sup>e</sup> )	26 mois (27 juin 2012)	500 000 actions	Néant	10 <sup>e</sup>	26 mois (17 juin 2014)	500 000 actions
<b>Stock-options et attributions gratuites</b>							
Attribution de stock-options d'achat ou de souscription d'actions (prix d'exercice sans décote)	22 avril 2011 (10 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution	1 470 000 options de souscription			
Attribution gratuite aux salariés d'actions existantes ou à émettre	22 avril 2011 (11 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution	1 038 000 actions			

# 6 Composition du Conseil d'Administration

## au 13 février 2012

### ◆ Jean-Paul Agon <sup>(1)</sup>

55 ans. Président-Directeur Général de L'Oréal, administrateur depuis 2006, son mandat ayant été renouvelé en 2010. Administrateur d'Air Liquide.

### ◆ Sir Lindsay Owen-Jones

65 ans. De nationalité britannique. Président d'Honneur de L'Oréal, administrateur depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2010. Administrateur de Sanofi et de Ferrari (Italie).

### ◆ Jean-Pierre Meyers <sup>(2) (5) (6) (8)</sup>

63 ans. Administrateur de L'Oréal depuis 1987, son mandat ayant été renouvelé en 2009 <sup>(9)</sup>, Vice-Président du Conseil d'Administration. Administrateur de Nestlé S.A. (Suisse).

### ◆ Peter Brabeck-Letmathe <sup>(2) (5) (6)</sup>

67 ans. De nationalité autrichienne. Président du Conseil d'Administration de Nestlé. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2009, Vice-Président du Conseil d'Administration. Vice-Président du Conseil d'Administration de Crédit Suisse Group (Suisse), administrateur de Delta Topco Limited (Jersey) et d'Exxon Mobil (Etats-Unis).

### ◆ Françoise Bettencourt Meyers

58 ans. Fille de Madame Bettencourt. Administrateur depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2009.

### ◆ Werner Bauer

61 ans. De nationalité allemande. Directeur Général de Nestlé. Administrateur de L'Oréal depuis 2005, son mandat ayant été renouvelé en 2009 <sup>(9)</sup>.

### ◆ Francisco Castañer Basco <sup>(2) (8)</sup>

67 ans. De nationalité espagnole. Ancien Directeur Général de Nestlé. Administrateur de L'Oréal depuis 1998, son mandat ayant été renouvelé en 2010 <sup>(9)</sup>.

### ◆ Charles-Henri Filippi <sup>(6) (7)</sup>

59 ans. Ancien Président-Directeur Général de HSBC France. Administrateur de L'Oréal depuis 2007, son mandat ayant été renouvelé en 2011 <sup>(9)</sup>. Administrateur de France Telecom, membre du Conseil de Surveillance d'Euris et Censeur de Nexity.

### ◆ Xavier Fontanet <sup>(3)</sup>

63 ans. Ancien Président-Directeur Général d'Essilor. Administrateur de L'Oréal depuis 2002, son mandat ayant été renouvelé en 2010. Administrateur de Crédit Agricole S.A.

### ◆ Bernard Kasriel <sup>(2) (4)</sup>

65 ans. Ancien Directeur Général de Lafarge. Administrateur de L'Oréal depuis 2004, son mandat ayant été renouvelé en 2008. Administrateur d'Arkema et de Nucor (Etats-Unis).

### ◆ Marc Ladreit de Lacharrière

71 ans. Membre de l'Institut. Chez L'Oréal de 1976 à 1991. Président-Directeur Général de Fimalac. *Chairman* de Fitch (Etats-Unis). Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2010. Administrateur de Casino, du groupe Lucien Barrière et de Renault.

### ◆ Jean-Victor Meyers

25 ans. Fils de Madame Françoise Bettencourt Meyers et de Monsieur Jean-Pierre Meyers. Coopté dans la fonction d'administrateur de L'Oréal le 13 février 2012.

### ◆ Annette Roux

69 ans. Président-Directeur Général de Bénéteau de 1976 à 2005. Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis. Administrateur de L'Oréal depuis 2007, son mandat ayant été renouvelé en 2011.

### ◆ Louis Schweitzer <sup>(2) (8)</sup>

69 ans. Président-Directeur Général de Renault de 1992 à 2005. Président du Conseil d'Administration jusqu'en 2009. Administrateur de L'Oréal depuis 2005, son mandat ayant été renouvelé en 2009. Président du Conseil d'Administration de AB Volvo (Suède) et d'Astra Zeneca (Royaume-Uni). Administrateur de BNP Paribas et de Veolia Environnement. Membre du Conseil Consultatif d'Allianz AG et de Bosch (Allemagne).

*Le mandat d'administrateur de L'Oréal, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans ou d'une durée inférieure pour permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs. Les administrateurs détiennent chacun un minimum de 1 000 actions L'Oréal. La liste complète des fonctions des administrateurs figure, conformément à la Loi, dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de Référence 2011.*

(1) Président du Comité Stratégie et Développement Durable.

(2) Membre du Comité Stratégie et Développement Durable.

(3) Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance.

(4) Président du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

(5) Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance.

(6) Membre du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

(7) Président du Comité d'Audit.

(8) Membre du Comité d'Audit.

(9) En 2009 Monsieur Bauer et Monsieur Meyers ont été renouvelés pour une période de trois ans, en 2010 Monsieur Castañer Basco pour une période de deux ans et Monsieur Filippi pour une période de un an, pour permettre un renouvellement harmonieux des mandats d'administrateur.

# Renseignements sur les administrateurs dont la nomination ou le renouvellement sont proposés à l'Assemblée Générale

## ◆ Nominations proposées à l'Assemblée Générale

### Jean-Victor Meyers

Nationalité française  
25 ans  
Administrateur coopté le 13 février 2012  
Adresse professionnelle : Téthys - 27-29 rue des Poissonniers - 92200 Neuilly-sur-Seine  
Détient 1 500 actions L'Oréal

Echéance du mandat  
Assemblée 2012

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés françaises

Téthys SAS Membre du Conseil de Surveillance

Exemplaire SAS Président

##### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Néant

### Paul Buleke

Nationalité belge  
57 ans  
Adresse professionnelle : Nestlé - Avenue Nestlé, 55 CH 1800 - Vevey - Suisse  
Détient 1 000 actions L'Oréal

#### Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé S.A. (Suisse) Administrateur délégué

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Société étrangère

Cereal Partners Worldwide (Suisse) Co-Président du Conseil de Surveillance

Roche Holding Ltd (Suisse) Administrateur

##### Autre

The Consumer Goods Forum (France) Administrateur et  
Co-Président du Gouvernance Committee

##### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

##### Société étrangère

Alcon Inc. (Suisse) Administrateur août 2010

### Christiane Kuehne

Nationalité suisse  
56 ans  
Adresse professionnelle : Nestlé - Avenue Nestlé, 55 CH 1800 - Vevey - Suisse  
Détient 1 000 actions L'Oréal

#### Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé S.A. (Suisse) Directrice Unité d'Affaires Stratégiques  
Alimentation

#### Autres mandats et fonctions en cours

Néant

##### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Néant

## ◆ Renouvellements proposés à l'Assemblée Générale

### Jean-Pierre Meyers

Nationalité française	Echéance du mandat
63 ans	2012
Administrateur depuis 1987	
Vice-Président du Conseil d'Administration	
Membre du Comité d'Audit	
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance	
Membre du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations	
Membre du Comité Stratégie et Développement Durable	
Adresse professionnelle : Téthys - 27-29 rue des Poissonniers - 92200 Neuilly-sur-Seine	
Détient 15 332 actions L'Oréal	

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés françaises

Téthys SAS	Directeur Général Membre du Conseil de Surveillance
------------	--

Clymène SAS	Directeur Général
-------------	-------------------

##### Société étrangère

Nestlé S.A.	Administrateur
-------------	----------------

##### Autre

Fondation Bettencourt Schueller	Vice-Président du Conseil d'Administration
---------------------------------	--

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

#### Echéance du mandat

##### Sociétés françaises

Gespral S.A.	Administrateur	juillet 2007
--------------	----------------	--------------

##### Autre

Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild	Administrateur	octobre 2007
---	----------------	--------------

### Bernard Kasriel

Nationalité française	Echéance du mandat
65 ans	2012
Administrateur depuis 2004	
Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance [jusqu'au 22 avril 2011]	
Président du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations	
Membre du Comité Stratégie et Développement Durable	
Adresse professionnelle : 1 rue Saint-James - Neuilly-sur-Seine	
Détient 1 525 actions L'Oréal	

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés françaises

Arkema S.A.	Administrateur
-------------	----------------

##### Société étrangère

Nucor (Etats-Unis)	Director
--------------------	----------

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

#### Echéance du mandat

##### Sociétés françaises

Lafarge S.A.	Administrateur	mai 2010
--------------	----------------	----------

LBO France	Membre du Directoire Associé	janvier 2010 septembre 2011
------------	---------------------------------	--------------------------------

##### Société étrangère

Sonoco Products Company (Etats-Unis)	Director	février 2007
--------------------------------------	----------	--------------

## ◆ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2011)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la Société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note 1.7.1 *Principes comptables - Immobilisations financières - Titres de participation et avances consolidables* de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Deloitte & Associés

David Dupont-Noel

## ◆ **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2011)**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- ◆ le contrôle des comptes consolidés de la Société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ L'Oréal procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, selon les modalités décrites dans les notes 1.15 et 13 des états financiers. Nous avons revu les modalités de mises en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues ;
- ◆ les engagements de retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits dans les notes 1.23 et 21 des états financiers. Nous avons revu la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les données utilisées et les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le Rapport de Gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Deloitte & Associés

David Dupont-Noel

## ◆ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

---

### Assemblée Générale mixte du 17 avril 2012 (dixième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société L'Oréal, et en exécution des missions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions des réductions de capital envisagées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à ces missions. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions des réductions du capital envisagées, qui ne sont pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

#### Réduction du capital par annulation des actions détenues par votre société, en application de l'article L. 225-214 du Code de commerce

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'annulation par votre société de ses propres actions acquises dans les conditions prévues à l'article L. 225-208 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 avril 2012, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 500 000 actions achetées par la Société sur le fondement de l'article L. 225-208 du Code de commerce pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui réduirait le capital social de votre société d'un montant maximum de 100 000 euros.

#### Réduction du capital par annulation des actions détenues par votre société, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 avril 2012, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation et par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale dans sa neuvième résolution et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions telle qu'elle vous est proposée dans la neuvième résolution.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Deloitte & Associés

David Dupont-Noel

## **Notes**

---

## Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2012

Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Société :  
[www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Propriétaire de : ..... actions nominatives

et/ou de ..... actions au porteur

enregistrées auprès de <sup>(2)</sup> .....

demande l'envoi, à l'adresse ci-dessus, des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, concernant l'Assemblée des Actionnaires, convoquée pour le 17 avril 2012.

Fait à ....., le .....2012



(1) Cette demande est réservée aux seuls actionnaires et doit être adressée à L'Oréal, à l'attention du Directeur des Relations Actionnaires, 41, rue Martre, 92117 Clichy Cedex - Fax : 01 47 56 86 42 - E-mail : info-ag@loreal-finance.com - N° Vert : 0 800 66 66 66.

(2) Indication précise de la banque, de l'établissement financier ou de la société de Bourse teneur de compte des actions, accompagnée d'une attestation justifiant de la qualité d'actionnaire du demandeur à la date de la demande.

# L'ORÉAL

Société Anonyme  
Au capital de 120 596 816,40 euros  
632 012 100 RCS Paris

Siège administratif :  
41, rue Martre  
92117 Clichy Cedex  
Tél. : 01 47 56 70 00  
Fax. : 01 47 56 86 42

Siège social :  
14, rue Royale  
75008 Paris

Numéro Vert :  
0 800 66 66 66

[www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)

Imprimé sur un papier exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.  
[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)



# L'ORÉAL

## AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du mardi 17 avril 2012 à 10h  
Palais des Congrès - 75017 PARIS



### A caractère ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011
3. Affectation du bénéfice de l'exercice 2011 et fixation du dividende
4. Nomination de Monsieur Jean-Victor Meyers en qualité d'administrateur
5. Nomination de Monsieur Paul Bulcke en qualité d'administrateur
6. Nomination de Madame Christiane Kuehne en qualité d'administrateur
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Meyers
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel
9. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

### A caractère extraordinaire

10. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce
11. Modifications statutaires
12. Pouvoirs pour formalités



## ◆ Comment assister/voter hors Internet ?

### Vous assistez personnellement à l'Assemblée Générale

#### Vous êtes actionnaire au nominatif :

- ◆ noircissez la **case A** du formulaire de participation <sup>(1)</sup>. Dated et signez dans le cadre « Date et signature ». Retournez le formulaire en utilisant l'enveloppe « T » jointe ;
- ◆ vous recevrez votre carte d'admission par courrier <sup>(2)</sup>.

#### Vous êtes actionnaire au porteur :

- ◆ contactez votre établissement teneur de compte en indiquant que vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale et demandez une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire à la date de la demande ;
- ◆ l'Etablissement teneur de compte se chargera de la transmettre à BNP Paribas Securities Services ;
- ◆ vous recevrez votre carte d'admission par courrier <sup>(2)</sup>.

### Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée Générale

#### Pour les actionnaires au nominatif ou au porteur

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes : vous devez pour cela cocher la **case B** du formulaire <sup>(3)</sup> :

- ◆ voter par correspondance : cochez la case « je vote par correspondance » (**B1**) et votez en suivant les instructions ;
- ◆ donner pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez la case « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale » (**B2**). Dans ce cas, il sera émis en votre nom un vote identique à celui du Président au projet de résolutions présenté <sup>(3)</sup> ;
- ◆ donner pouvoir à toute autre personne : cochez la case « je donne pouvoir à » (**B3**) et désignez la personne qui sera présente à l'Assemblée <sup>(3)</sup>.

**En aucun cas ce formulaire ne doit être retourné à L'Oréal.**

**Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée Générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :**

- ◆ être complété, daté et signé dans le cadre « Date et Signature » ;
- ◆ être reçu au plus tard le vendredi 13 avril 2012 par le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, CTS Service Assemblées Générales, Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex (enveloppe « T » jointe).

**Vous désirez assister à l'Assemblée : cochez la case A.**

**Vous n'assistez pas à l'Assemblée : cochez la case B.**

**Vous désirez voter par correspondance : cochez ici, et suivez les instructions.**

**Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez ici.**

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting please refer to instructions on reverse side.**

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A ■ Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

B ■ J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**L'ORÉAL**

Société Anonyme au capital de € 120.596.816,40  
Siège social :  
14, rue Royale, 75008 PARIS-France  
632 012 100 RCS PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE des actionnaires** convoquée le mardi 17 avril 2012 à 10 h 00, au Palais des Congrès, 2 Place de la Porte Maillot, 75017 PARIS - France.  
**COMBINED GENERAL MEETING for the shareholders** to be held on Tuesday, April 17th, 2012 at 10:00 am at Palais des Congrès, 2 Place de la Porte Maillot, 75017 PARIS - France.

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only**

Identifiant / Account  
Nombre d'actions / Number of shares  
Nombre de voix / Number of voting rights

Nominatif Registered  
Porteur / Bearer

Vote simple Single vote  
Vote double Double vote

**B1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

**Je vote OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'exception de ceux que je signale en notifiant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.

I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote **NO** or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Yes	Non/No	Abst/Abs
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A		F
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B		G
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C		H
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D		J
									E		K

**B2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**

**ATTENTION :** S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.  
**CAUTION :** If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

**B3 JE DONNE POUVOIR A :** Cf. au verso renvoi (4) - See reverse (4)

**I HEREBY APPOINT** see reverse (4)

M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Inscrivez ici vos nom, prénom(s) et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà.

Date et Signature

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf ..

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO) ..

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale ..

pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule (A ou B) doit parvenir au plus tard : le 13 avril 2012, à 10h00. / In order to be considered, all forms (A or B) must be returned no later than: April 13th, 2012 to

Services Actionnaires de L'Oréal - BNP Paribas Securities Services  
CTS Assemblées, Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex  
The french version prevails; English translation is for convenience only

- (1) Pour les actionnaires au nominatif, le formulaire de participation est joint automatiquement à l'avis de convocation. Pour les actionnaires au porteur, toute demande doit être adressée à l'établissement teneur de compte, qui se chargera de transmettre le formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services.
- (2) Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le jeudi 12 avril 2012, il vous suffit de demander une attestation de participation auprès de votre établissement teneur de compte pour les actionnaires au porteur, ou de vous présenter directement à l'Assemblée Générale pour les actionnaires au nominatif.
- (3) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, il est possible de révoquer un mandataire préalablement désigné. Veuillez vous reporter à la page suivante, section « Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée », pour plus d'informations.

## Comment participer à l'Assemblée Générale Mixte de L'Oréal ?

### ◆ Comment assister/voter par Internet ?

#### Vous êtes actionnaire au nominatif :

- ◆ si vous êtes actionnaire au nominatif pur : connectez vous en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués et qui vous servent habituellement pour consulter votre compte sur le site Planetshares ;
- ◆ si vous êtes actionnaire au nominatif administré : vous pourrez récupérer votre mot de passe en utilisant l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire adressé avec la convocation ;
- ◆ suivez ensuite les indications affichées à l'écran.

#### Vous êtes actionnaire au porteur :

- ◆ contactez votre établissement teneur de compte pour lui demander une attestation de participation et lui indiquer votre adresse électronique, en lui précisant que vous souhaitez voter par Internet. L'établissement teneur de compte transmettra l'attestation de participation, en y mentionnant l'adresse électronique, à BNP Paribas Securities Services ;
- ◆ cette adresse électronique sera utilisée par BNP Paribas Securities Services pour vous communiquer un identifiant et un mot de passe permettant de vous connecter au site ;
- ◆ suivez ensuite les indications affichées à l'écran.

#### Vous pouvez dès lors, et ce quel que soit votre mode de détention, choisir de :

- ◆ voter par Internet ;
- ◆ donner pouvoir au Président ou à toute autre personne <sup>(1)</sup> ;
- ◆ demander votre e-carte d'admission pour assister personnellement à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, vous pourrez télécharger votre e-carte d'admission.

#### Fonctionnement du service :

Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée, soit le lundi 16 avril 2012 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet sécurisé dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

**NB : Si vous décidez de voter par Internet, vous ne devez pas remplir ni retourner le formulaire de vote à distance.**

**Adresse du site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée et ouvert à partir du mercredi 28 mars 2012 :**

<https://gisproxy.bnpparibas.com/loreal.pg>

### ◆ Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée

L'article R. 225-79 du Code de commerce ouvre le droit à la révocation d'un mandataire préalablement désigné. Le mandat donné pour une assemblée est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

#### 1/ Voie postale

Le mandant doit faire parvenir au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services un courrier indiquant le nom de la Société et date d'Assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif (ou références bancaires si l'actionnaire est au porteur) du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

S'il est au porteur, l'actionnaire devra de plus obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

#### 2/ Voie électronique

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

##### Actionnaire au nominatif pur

- ◆ L'actionnaire devra faire sa demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/ My Plans en se connectant avec ses

identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire – Mes Assemblées Générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

##### Actionnaire au porteur ou au nominatif administré

- ◆ L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse **paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com**. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.
- ◆ L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 h 00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

(1) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, il est possible de désigner ou de révoquer un mandataire par voie électronique. Veuillez vous reporter à la section « Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée » ci-dessus, pour plus d'informations.